

ANALYSES FINANCIÈRES

ASSET MANAGEMENT | PIERRE YVES DUBOIS*

L'or de la BNS pour financer l'AVS? une arnaque de plus du PS et de l'UDC!

Lors de l'introduction de l'AVS, l'idée fut que les personnes actives puissent financer celles qui ne le sont pas. Le talon d'Achille de ce système est qu'il faut bien plus de cotisants que de retraités. En 1950, il y avait six cotisants pour un retraité. En 2040 il n'y aura plus que deux cotisants pour un retraité (évolution: -66%). Conclusion: Il ne reste de ce beau bolide, après cinquante ans et dix réparations (révisions, dont la 11e refusée) plus qu'un tas de rouille. Mais au lieu d'acheter une nouvelle voiture équipée d'une technologie actuelle, les extrêmes politiques (PS et UDC) commencent à restaurer péniblement une carcasse dont le coût de réparation sera finalement bien plus élevé pour les travailleurs. L'alternative? Une innovation.

Le rejet de la 11e révision prolonge l'agonie du système

Le rejet de la 11e révision de l'AVS accentue l'agonie de notre système d'assurance

L'AVS constitue le premier pilier du système de prévoyance suisse. Elle est censée assurer la base existentielle des retraités. Elle n'est pas une assurance traditionnelle car elle fonctionne, et ceci est très respectable, selon le principe dit de la répartition: les recettes d'une année servent à couvrir les dépenses de cette même année. La solidarité intergénérationnelle constitue donc la base du fonctionnement de la prévoyance étatique. Les cotisants actuels compteront sur les générations futures pour perpétuer cette solidarité.

L'AVS, une institution des années 50

L'AVS a été créée en 1948 et accompagnée d'un fonds de compensation qui a pour but d'absorber les découverts à court terme. Le montant de ce fonds ne doit pas être inférieur à celui des dépenses annuelles de l'AVS. Depuis son entrée en vigueur, l'assurance vieillesse a évolué. Elle a subi plusieurs révisions qui avaient pour but le développement et l'amélioration des pres-

baissés successivement à 3,6 pour un retraité aujourd'hui. L'évolution probable, élaborée par l'OFS sous le nom de scénario «Tendance», nous livre des chiffres alarmants qui prévoient en 2040 une proportion de deux personnes actives pour une personne à la retraite (voir tableau 1).

En 1950, les retraités ne vivaient pas très longtemps

L'augmentation du nombre de bénéficiaires des prestations AVS résulte du vieillissement de la population. Parallèlement au vieillissement, les bénéficiaires individuels deviennent proportionnellement plus nombreux que les couples bénéficiant de rentes. Ceci se répercute aussi négativement sur la balance économique de l'AVS sachant qu'un couple touche 150% de la rente alors que deux personnes individuelles ont droit à 200% (voir tableau 2). Les recettes de l'AVS proviennent principalement de trois sources. Les cotisations des assurés et des employeurs (qui versent chacun 4,2% du salaire brut de l'employé) représentent la majeure partie des recettes. Les intérêts provenant du fonds de la caisse de compensation, ainsi que les subventions de la Confédération et des cantons sont les autres sources de recettes pour l'AVS. La Confédération utilise pour sa part les revenus provenant de l'imposition sur le tabac, les boissons distillées et les maisons de jeu; mais cela ne suffit plus. Par conséquent, elle doit faire appel à d'autres ressources générales provenant des bénéfices de la BNS et d'une grande partie de la TVA. Aujourd'hui, un quart (25%) de l'AVS est financé par des impôts, avec une nette tendance à la hausse (voir tableau 3).

Contribution publique: de 1,9 à 8,1 milliards

La contribution publique a passé de 1,9 milliard de francs en 1980 à 8,1 milliards de francs en 2003 (augmentation de 326%). Malgré cette augmentation des subventions fédérales et cantonales, l'AVS a, par exemple en 1999, enregistré un déficit.

Tableau 4: comparaison entre couverture et cotisations: l'AVS et deux scénarios

Hypothèses: espérance de vie = 80 ans; phase active de 20 à 64 ans; cotisations sur revenu de 72.360 francs / année; prestations AVS en vigueur en 2003 (max. = 2010 francs/mois)		
AVS	Somme nécessaire pour la couverture de la rente Somme totale des cotisations	360.000.- 270.000.-
Résultat: l'assuré touche nettement plus qu'il ne paye		
Prêt à la naissance	Scénario 1: 60.000.-; à 3% durant 64 ans Scénario 2: 20.000.-; à 5% durant 64 ans	400.000.- 450.000.-
Résultat: le prêt initial génère une couverture excédentaire		
En fonction de ces hypothèses, l'AVS octroie plus qu'elle ne touche de cotisations. Les montants générés par les deux scénarios couvriraient amplement la rente de cet individu.		
Source: AS ASSET SERVICES SA, AUVERNIER-NE		

Celui-ci se répercute directement sur le fonds de compensation qui s'amenuise au fil des années. Toutefois, il ne faut pas oublier que l'AVS n'est pas la seule assurance déficitaire. Pour des raisons moins démographiques que socio-économiques, l'assurance invalidité, par exemple, est aussi confrontée à des difficultés financières graves.

Alors que les cotisations des assurés ont augmenté annuellement de 2,2% (taux de modification annuel), les dépenses de l'assurance ont subi une hausse en moyenne de 3,0%. Ceci se concrétise par un déficit annuel de 799 millions de francs par exemple en 1999. Outre pallier le déficit de l'AVS, les pouvoirs publics doivent également couvrir les dépenses excédentaires des autres assurances étatiques, ce qui se traduit par l'augmentation croissante des dépenses sociales dans le budget fédéral.

Le premier pilier tirailé par le PS et l'UDC

Selon les chiffres actuels et les précisions des tendances démographiques, l'avenir de l'AVS, tel qu'il se présente aujourd'hui, semble passablement compromis. Un sondage du Département fédéral des finances a montré qu'aujourd'hui déjà, deux tiers de la population ne croient plus en cette prévoyance étatique. Le futur de l'AVS est devenu un enjeu politique de taille. Outre la mise en danger des prestations de

l'assurance, l'AVS coûte toujours plus à la communauté. Comment assainir en même temps les caisses de l'Etat et faire survivre l'AVS avec son poids de plus en plus pesant sur la balance budgétaire de notre pays?

Les propositions trompeuses du PS et de l'UDC fument alors que l'augmentation de l'âge de la retraite aurait été une solution honnête, mais fut refusée par le peuple suite au référendum du PS. On se met alors à la recherche d'autres sources pour trouver (outre la fiscalité) le Graal dans l'or de la BNS. Quoi qu'il en soit, ces solutions hautement irresponsables (ils préfèrent la politique de l'autruche à la remise en question du système) ne font que repousser le problème dans le temps.

Il est évident que tôt ou tard l'AVS ne pourra plus répondre à son objectif qui est de permettre à l'individu de couvrir ses besoins élémentaires. L'augmentation de la TVA destinée à combler le déficit de l'assurance était une solution souvent préconisée avant le 16 mai 2004 et qui ne l'est plus à juste titre. Car que se passera-t-il si une quelconque augmentation ne parvenait plus à répondre aux besoins de l'assurance? Allons-nous pouvoir augmenter la TVA infiniment et sur le dos de quelle tranche d'âge?

→ *AS Asset Services SA, Neuchâtel-Auvernier, www.asset-services.ch

EVOLUTION DE LA PROPORTION COTISANTS - RETRAITÉS LARGEMENT EN DÉFAVEUR DE L'AVS

Année	Nombre de cotisants...	...pour un retraité
→ 1950	6	1
→ 2000	3,6	1
→ 2040	2	1

TABLEAU 1: ce système où les proportions ont tellement changé (aujourd'hui, il ne reste que la moitié des cotisants prévus en 1950) est devenu totalement caduc.

SOURCES: OFAS / AS ASSET SERVICES SA, AUVERNIER-NE

vieillesse, d'autant plus que celui-ci, largement dépassé par la société actuelle, est cimenté d'une manière irresponsable sous la houlette des conservateurs socialistes et nationalistes. En se ruant sur l'or de la Banque nationale suisse (BNS) ces deux partis croient sérieusement résoudre le problème structurel de l'AVS. Pire encore, les tractations avec ces extrêmes politiques rendent impossible toute discussion sur une refonte du premier pilier avec leurs idées surannées.

tations. Au milieu du 20e siècle, le fonctionnement de cette institution était approprié mais, depuis lors, les données ont changé. Le principe de la répartition part du fait que la population active finance, par ses cotisations, la catégorie des personnes à la retraite. L'AVS est donc étroitement liée à la structure démographique du pays et cette dernière suit une évolution qui met le fonctionnement même de l'assurance en danger. En 1950, il y avait six personnes actives pour un retraité. Cette proportion (6: 1) a

LA RÉPARTITION, L'IDÉE CLÉ DE L'AVS NE COUVRE PLUS QUE TROIS QUARTS DES RECETTES

	1980	1990	2003	% des recettes	Croissance
→ Recettes en mia CHF	10.9	20.4	32.0	100	193 %
→ dont Cotisations en mia CHF	8.6	16.0	22.5	70	161 %
→ dont Pouvoirs publics / TVA etc.	1.9	3.7	8.1	25	326 %

TABLEAU 3: Un quart du financement de l'AVS n'est à nos jours plus couvert par le contrat entre les générations, mais provient des impôts fédéraux et cantonaux.

SOURCES: OFAS / AS ASSET SERVICES SA, AUVERNIER-NE

EVOLUTION DES DÉPENSES DE L'AVS (EN MILLIARDS DE FRANCS) ET DES COTISANTS (EN MILLIONS)

	1980	1990	2003	Evolution
→ Dépenses AVS	10.7	18.3	30.0	180 %
→ Nombre de Cotisants	3.25	3.77	4.0	23 %

TABLEAU 2: les dépenses de l'AVS explosent littéralement par rapport au nombre des cotisants.

SOURCES: OFAS / AS ASSET SERVICES SA, AUVERNIER-NE

La solution: remplacer l'AVS par un placement sur 65 ans

Les paramètres entre les années 1950 et 2004 ont tellement changé qu'il faut supprimer l'AVS et la remplacer par un système socialement porteur. La difficulté de ce processus est due au principe de répartition de l'AVS, car le passage du système de prévoyance étatique actuel vers un nouveau système prendra du temps. Mais ceci serait de loin moins grave que la politique actuelle du PS et de l'UDC qui désirent à tout prix maintenir un système voué à l'échec.

L'Etat prête aux nouveaux-nés et encaisse plus par la suite

Bref, Le passage à un système de financement par capitalisation devient incontournable et représente également une solution très intéressante. C'est du moins ce que montre l'approche suivante.

Il s'agit d'un système basé sur un prêt unique que l'Etat, en l'occurrence l'AVS, octroie à chaque nouveau-né. Ce prêt sans intérêts est répertorié sur un compte indivi-

dualisé auquel l'assuré n'a pas accès (et sans exception aucune, comme par

«AUJOURD'HUI LES CONSERVATEURS DU PS ET DE L'UDC PRÉFÈRENT CAMPER SUR LES ACQUIS SOCIAUX, CE QUI LEUR RAPPORTE PLUS DE VOIX ET TANT PIS POUR LA COHÉSION SOCIALE»

exemple, l'encouragement à la propriété, la fin de droit, etc.). Cette somme est investie dès la naissance et rapporte des intérêts (non garantis) qui s'accumulent sur ce compte jusqu'à la retraite de l'assuré. Durée du placement: environ 65 ans.

L'argent est placé par exemple dans un fonds passif du type MSCI World (pas de banque de gestion, pas de gestion active, pas d'autres intermédiaires coûteux, donc très peu de frais), puis est versé dès la retraite sous

forme de rentes mensuelles. L'assuré paie des cotisations comme sous le régime

actuel, mais il ne fait que rembourser l'emprunt qui lui avait été accordé à sa naissance. Les montants versés viennent ainsi compléter le fonds qui octroie les prêts.

Sans blague, l'AVS serait une institution bénéficiaire!

Le tableau 4 montre qu'une personne ayant un salaire moyen durant sa période active de 72.000 francs par an paie un total d'à peu près 270.000 francs de cotisations sous le

régime actuel. Pour une espérance de vie de 80 ans toutefois, l'AVS verse une rente individuelle à cette même personne d'un montant total de 360.000 francs. Dans ce cas, l'assuré touche plus qu'il ne paie et cela pour un salaire relativement important. Ceci se différencie nettement de l'approche proposée, mise en évidence par deux scénarios.

→ Le premier de ces scénarios part d'un prêt à la naissance de 60.000 francs qui sera investi à un taux de 3%. Au bout de 64 ans, le compte de cet individu affichera un montant de 400.000 francs, soit plus qu'il ne faut pour assurer une rente individuelle maximale (2010 francs/mois).

→ Le deuxième scénario part d'un taux d'intérêt de 5% et d'un prêt initial de 20.000 francs. Au début de sa retraite, l'individu disposera alors de 450.000 francs pour couvrir ses prestations AVS ou, autrement dit, beaucoup plus qu'avec le système actuel de l'AVS.

Résultat: dans les deux cas, le prêt à la naissance (qui n'est pas à sa disposition) est bien inférieur à l'ensemble des cotisations que ce cotisant va verser au long de sa vie. L'AVS devient donc une institution bénéficiaire. Elle pourrait assez rapidement couvrir les frais de transition et créer un coussin de sécurité par exemple pour les soins médicaux massivement en hausse lors de la retraite.

Une telle approche entraînerait toutefois des points d'interrogation et la mise en pratique soulèverait une multitude de problèmes à résoudre. Néanmoins, ces deux scénarios montrent qu'une assurance vieillesse saine n'est en définitive certainement pas plus utopique que ne l'était la réussite de la mise en place d'un système de prévoyance en 1950.

Aujourd'hui les conservateurs du PS et de l'UDC préfèrent camper sur les acquis sociaux, ce qui leur rapporte plus de voix et tant pis pour la cohésion sociale.